

Avocats, magistrats, quelle laïcité dans nos pratiques professionnelles ?

Valérie-Odile Dervieux, présidente de la chambre de l'instruction 7/4 à la cour d'appel de Paris, ancienne référente laïcité des tribunaux judiciaires de Nanterre et Versailles.

Véronique Tuffal-Nerson, avocate (cabinet TNDA), ancien membre du CNB, ancien membre du conseil de l'ordre au barreau de Paris.

Lundi 28 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 - En distanciel et en présentiel à l'EFB

1 rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux Accessible aux personnes en situation de handicap

Contenu de la formation

Introduction

I - Lieux et acteurs de justice

A - Les acteurs

- 1) Avocats et indépendance(s)
- 2) Magistrat et neutralité
- 3) Les autres auxiliaires/acteurs de justice
- 4) Les justiciables

B - Les lieux

- 1) L'ENM, les écoles des barreaux et les élèves
- 2) Les cabinets
- 3) Les lieux contraints : prisons, EPM etc.
- 4) La spécificité de l'audience

II - Focus

- A - Les valeurs de la République
- B - Droit de la fonction publique
- C - Droit social

Conclusion et échange :

Toiletter le pouvoir de police du président d'audience ;

Avocat : faut-il une réglementation nationale spécifiquement sur la laïcité ?

Objectifs pédagogiques

- Appréhender l'application de la laïcité dans le domaine de la justice
- Comprendre les enjeux relatifs à la laïcité dans le cadre de l'exercice des professions d'avocat et de magistrat

Méthode pédagogique

Méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis

Etre professionnel du droit.

Public visé

Avocats / magistrats.

Spécialité / domaine

Réglementation professionnelle, droits fondamentaux

Niveau actualisation

Tout public et vie professionnelle.

Attestation de réalisation

Elle sera remise en fin de formation.

Support pédagogique

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information et inscription : [cliquez ici pour s'inscrire](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.